



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE L'INDRE

COMPTE RENDU :

Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2017

Maison des Sports – 36000 CHATEAUROUX

Il est procédé à la présentation de l'ordre du jour :

- 1- Appel des membres du Comité directeur
- 2- Appel des Sociétés de tir
- 3- Point sur les licences F.F. Tir 2016/2017
- 4- Compte rendu du trésorier et des vérificateurs aux comptes
- 5- Approbation du compte rendu du trésorier
- 6- Rapport moral du Président
- 7- Compte rendu de l'activité sportive
- 8- Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective 2018
- 9- Désignation des Vérificateurs aux comptes pour l'AG 2018
- 10- Organisation du Championnat Départemental 10 mètres
- 11- Questions diverses

1- Appel des membres du Comité directeur

| Nom Prénom | Présent | Excusé | Absent |
|------------------------|---------|--------|--------|
| ARDELET Céline | X | | |
| ARDELET Sylvie | X | | |
| AVIGNON Anne | X | | |
| BEAUDOIN Joël | | X | |
| DOISEAU Michel | X | | |
| DURANTET Bernard | X | | |
| FORESTIER Guillaume | X | | |
| FRONTERA Jean Emmanuel | X | | |
| GARRIVET Pascal | X | | |
| GUIGNARD Eric | X | | |
| GUIGNARD Sylvie | X | | |
| LABRUNE Daniel | X | | |
| LEGRIX Marie Rose | X | | |
| MICHEL Jean Yves | X | | |
| PERUCAUD Pierre | X | | |
| POITEVIN Thierry | | X | |
| TEYSSÉDRE Philippe | | X | |
| TOUZET Josette | | X | |
| VILLANNEAU Yannick | X | | |

2- Appel des Sociétés de tir

| | Présent | Représenté | Absent |
|---------------|---------|------------|--------|
| BRION | X | | |
| BUZANCAIS | X | | |
| CHABRIS | X | | |
| CHASSIGNOLLES | | | X |
| CHATEAUROUX | X | | |
| DEOLS | X | | |
| ISSOUDUN | X | | |
| LA MARTINERIE | X | | |
| LE BLANC | X | | |
| LE PECHEREAU | | X | |
| LEVROUX | | | X |
| SAINTE SEVERE | | | X |
| TIR BRENNOU | | X | |
| | | | |

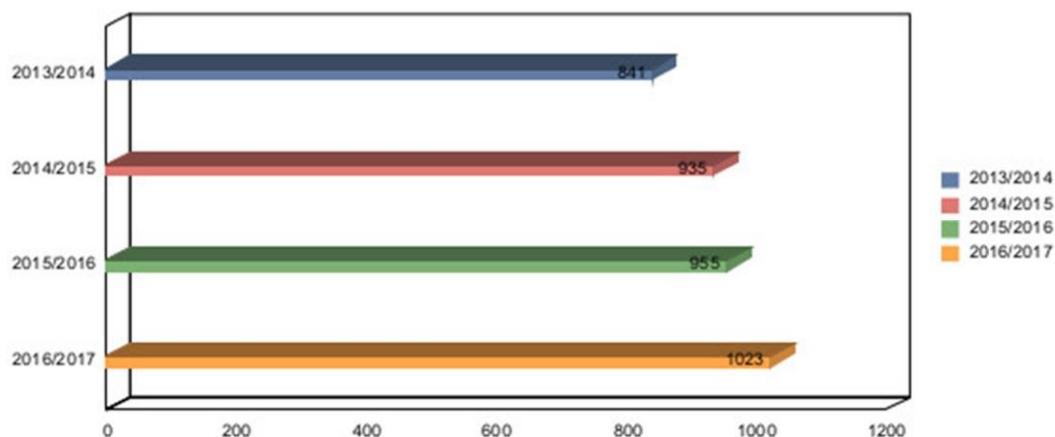
Le Président de Levroux est excusé.

3- Point sur les licences F.F. Tir 2016/2017

Sur la saison passée, 1023 licences ont été validées sur ITAC, soit une augmentation de 6.64%. Nous comptons l'an passé 179 femmes et 843 hommes. 220 licences n'ont pas été reprises l'an dernier et nous avons accueilli au sein de club 258 nouveaux licenciés ainsi que 24 tireurs qui ont réactivé leurs licences.

Les clubs de l'Indre ont géré l'an dernier 151 demandes d'avis préalable. Au niveau de nos forces vives nous disposons de 16 arbitres (10 avec une carte valide) pour encadrer nos championnats Départementaux et de 14 formateurs pour nos 8 écoles de tir. Mais combien sont encore actifs ?

Graphique 1 : Comparatif des licenciés au 31/08/2017



Graphique 2 : Evolution des licenciés par club sur les quatre dernières saisons

| Au 31/08/2017 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 |
|-----------------------|------------|------------|------------|-------------|
| U.S BRION | 50 | 58 | 55 | 61 |
| A.C.S. BUZANCAIS | 41 | 36 | 33 | 43 |
| T.S. CHABRIS | 94 | 104 | 100 | 102 |
| U.S.L.C.CHASSIGNOLLES | 14 | 18 | 12 | 17 |
| S.T.CHATEAUROUX | 35 | 35 | 36 | 45 |
| A.S. DEOLS | 126 | 143 | 154 | 149 |
| T.O. ISSOLDUNOIS | 50 | 36 | 49 | 58 |
| T.S. LA MARTINERIE | 16 | 10 | 10 | 10 |
| T.S. LE BLANC | 94 | 105 | 114 | 111 |
| S.T. L'ARQUEBUSE | 48 | 52 | 48 | 49 |
| S.T. LEVROUSAINE | 19 | 30 | 29 | 40 |
| S.T. SEVEROISE | 162 | 183 | 181 | 198 |
| C.T. BRENNOU | 92 | 125 | 134 | 140 |
| TOTAL INDRE | 841 | 935 | 955 | 1023 |

Au 24 octobre 2017, le Comité Départemental a déjà enregistré 926 licenciés (161 femmes et 764 hommes), contre 872 l'an dernier à la même période soit + 6.19%. Nous sommes néanmoins très inquiets par rapport au club de Chassignolles. Aucune licence n'a été enregistrée à cette date. Nous n'avons reçu aucune réponse à nos courriels pour préparer la saison sportive.

Graphique 3 : Répartition des licences par clubs au 24/10/2017

| | VALIDE | EN ATTENTE | TOTAL |
|---------------|---------------|-------------------|--------------|
| BRION | 56 | 0 | 56 |
| BUZANCAIS | 46 | 0 | 46 |
| CHABRIS | 60 | 0 | 60 |
| CHASSIGNOLLES | 0 | 0 | 0 |
| CHATEAUROUX | 40 | 0 | 40 |
| DEOLS | 139 | 0 | 139 |
| ISSOUDUN | 66 | 0 | 66 |
| LA MARTINERIE | 10 | 0 | 10 |
| LE BLANC | 91 | 0 | 91 |
| LE PECHEREAU | 43 | 0 | 43 |
| LEVROUX | 44 | 0 | 44 |
| SAINTE SEVERE | 166 | 0 | 166 |
| TIR BRENOU | 164 | 1 | 165 |
| TOTAL | 925 | 1 | 926 |

4- Compte rendu du trésorier et des vérificateurs aux comptes

Le trésorier du Comité présente les comptes à l'Assemblée Générale et commente les grandes rubriques du compte de résultat et du bilan.

Au titre de la période, le budget des produits s'élève à 42341.60 € et des charges à 33 838.95 €.

En fin d'exercice 2016/2017, le Comité Départemental a en fonds propre : 59545.27 euros sur ses différents livrets et comptes en banque.

Bilan et compte de résultat saison 2016 /2017

| DEPENSES | RECETTES |
|---|---|
| <p>\$%&%'</p> <p>" #</p> <p>,</p> <p>+%" #</p> <p>" % &</p> <p>%"</p> <p>2' "</p> <p>\$ (&)* (</p> <p>! 3</p> <p>1 #</p> | <p>!" "</p> <p>(&)* (# #</p> <p>#</p> <p>+ % &</p> <p>+ (- " " %</p> <p>& % &</p> <p>/ 0 " %</p> <p>1</p> <p>##</p> <p>!-</p> <p>" # ..</p> <p>#</p> <p>* %4</p> |
| | |
| <p>!-</p> <p>" #</p> | <p>!-</p> <p>" # ..</p> <p>#</p> <p>* %4</p> |
| | |

Les Vérificateurs aux comptes, Madame Josette TOUZET et Monsieur Jean Pierre PENIGUET attestent que, le samedi 28 octobre 2017, ils ont eu l'accès à l'ensemble des pièces comptables du Comité Départemental de Tir de l'Indre sur la saison 2016/2017.

Après vérification de ces documents et suite à la présentation des bilans financiers par Monsieur Eric GUIGNARD, trésorier du Comité départemental de Tir de l'Indre, ils certifient l'exactitude du bilan et compte de résultat de cette association.

5- Approbation du compte rendu du trésorier

L'assemblée Générale ne pose aucune question au sujet de ces comptes et les approuvent à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier.

6- Rapport moral du Président

Votre présence, nombreuse, à cette Assemblée Générale qui clôture la saison 2016/2017 me confirme votre intérêt pour notre discipline, le TIR SPORTIF.

Je commencerai mon propos en adressant mes remerciements au Conseil Régional, au Conseil Départemental, au C.N.D.S et aux Communes qui, par leurs aides financières, nous permettent de mener à bien toutes nos activités et le développement de nos Clubs.

Ainsi qu'à Éric GUIGNARD, notre trésorier qui suit les comptes avec efficacité.

J'y ajouterai :

Jean Emmanuel FRONTERA qui remplit parfaitement son rôle de secrétaire départemental pour sa participation à l'organisation des compétitions. Arbitre régional, il prépare tous les plannings des matchs et cette tâche devient de plus en plus compliquée.

Cette année il a également eu la charge de la préparation des plannings pour l'organisation du Championnat de France (5 journées) et du Championnat du Monde de Tir de Vitesse (7 journées) au C.N.T.S. Nous avons particulièrement apprécié son efficacité au niveau de l'organisation des bénévoles de la restauration rapide : de 6 heures le matin au soir 21 heures, pendant toute la durée de ces deux compétitions.

Mes remerciements vont également à Anne AVIGNON, Vice-Présidente, qui depuis plus d'une année travaille en liaison avec la F.F.TIR et pour le Comité à l'organisation du Championnat de France et du Championnat du Monde de Tir de Vitesse au C.N.T.S. Elle a également participé à l'organisation de la restauration rapide pendant toute la durée de ces deux compétitions. Présente dès 6 heures, elle n'a pas ménagé sa peine.

Je remercie bien entendu tous les membres du Conseil d'administration du Comité et les Présidents d'associations pour leur participation aux diverses réunions et pour certains à la participation et à l'organisation des compétitions nationales et mondiales au C.N.T.S.

Selon leur disponibilité, 78 bénévoles ont donné un peu de leur temps pour ces 2 importantes manifestations et le vendredi 13 octobre, le Comité proposait un pot pour les remercier.

Je remercie Patrick LAMARQUE, Directeur des compétitions à la F.F.TIR et à toute son équipe pour la confiance et l'aide qu'il nous a apporté pendant toute la durée des compétitions au C.N.T.S.

J'ai rencontré à plusieurs reprises Monsieur Philippe CROCHARD Président de la F.F.TIR ainsi que plusieurs membres du Comité Directeur, les responsables des compétitions et de l'Arbitrage. Tous ont été très satisfaits de la prestation que le Comité a apportée durant ces deux importantes compétitions.

Il y a eu aussi de nombreuses critiques concernant notre organisation. Comme nous, la Fédération a dû « essayer les plâtres » dans cette nouvelle structure qui sera à l'avenir la plus importante d'Europe, et pour de nombreux tireurs, une des meilleures au Monde.

Malgré les difficultés que nous avons rencontrées dues aux premières utilisations des lieux, l'ambiance entre les bénévoles fut bonne. Elle a permis à certains de faire connaissance.

Chaque année, nous souhaitons avoir de nouveaux candidats à l'Arbitrage. Anne AVIGNON du club de la MARTINERIE et Guillaume FORESTIER du club de BUZANCAIS ont réussi l'examen d'Arbitre Départemental. Jean Emmanuel FRONTERA et Jean Yves MICHEL celui d'Arbitre Régional à FLEURY les AUBRAIS pendant le Championnat Régional 10 mètres à FLEURY les AUBRAIS.

Néanmoins de nouvelles candidatures à l'Arbitrage seraient souhaitables. Un Arbitre par club serait évidemment l'idéal. Michel et Anne-Cécile DOISEAU ont participé à la première formation d'Arbitre de Club l'an dernier. Ils ont été reçus à l'examen. Souhaitons que d'autres fassent la même démarche.

En effet à ce jour le Département compte 16 Arbitres. Je me répète mais certains ne participent que très rarement voir pas du tout à l'arbitrage de nos compétitions, et c'est bien dommage.

Cette année le nombre de licences est passé de 955 pour la saison 2015/2016 à 1023 pour la saison 2016/2017. Cette augmentation est due au travail fait dans les clubs et aux manifestations organisées depuis plusieurs années. Malheureusement nous sommes sans nouvelles du Club de CHASSIGNOLLES qui à ce jour n'a aucune licence d'enregistrée.

Le nombre de participants aux compétitions Départementales, Régionales, Nationales et Internationales continue de progresser. Les jeunes qui participent à ces compétitions sont plus nombreux et leurs classements satisfaisants au niveau National. C'est encourageant pour les personnes qui participent à l'encadrement.

La participation des tireurs aux concours des sociétés continue de baisser et le nombre de concours pour la saison 2016/2017 a également diminué. D'ailleurs, certains clubs ne participent à aucun concours. Cela est fort regrettable.

Depuis plusieurs années la Fédération Française de Tir a mis en place le système I.T.A.C. pour la gestion des licences et la communication avec vos adhérents. Il est indispensable que toutes les associations remplissent correctement les informations

concernant leur club et la fiche de leurs tireurs. Chaque licencié peut aussi y modifier ses informations personnelles. Sur le site de la Fédération vous trouverez tous les conseils nécessaires à l'utilisation d'ITAC. A ce jour 5 clubs n'ont qu'une seule personne pouvant accéder sur la fiche de leur association. Il est indispensable qu'un deuxième adhérent ait accès sur la page de votre association.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue du Centre Val de Loire, Céline ARDELET et Jean Yves MICHEL ont été élus au Comité Directeur. Toutes nos félicitations. (Céline ARDELET intégrera la Commission jeunes).

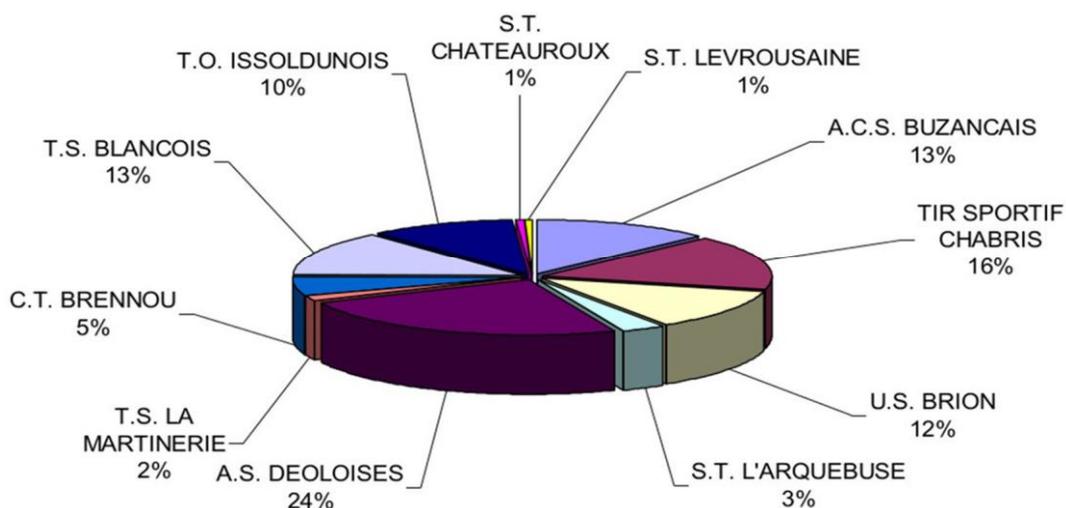
Je souhaite à tous les clubs d'excellents résultats pour la saison 2017/2018. Merci à toutes et à tous de votre intérêt pour le Tir Sportif. Je vous remercie de votre attention.

7- Compte rendu de l'activité sportive saison 2016/2017

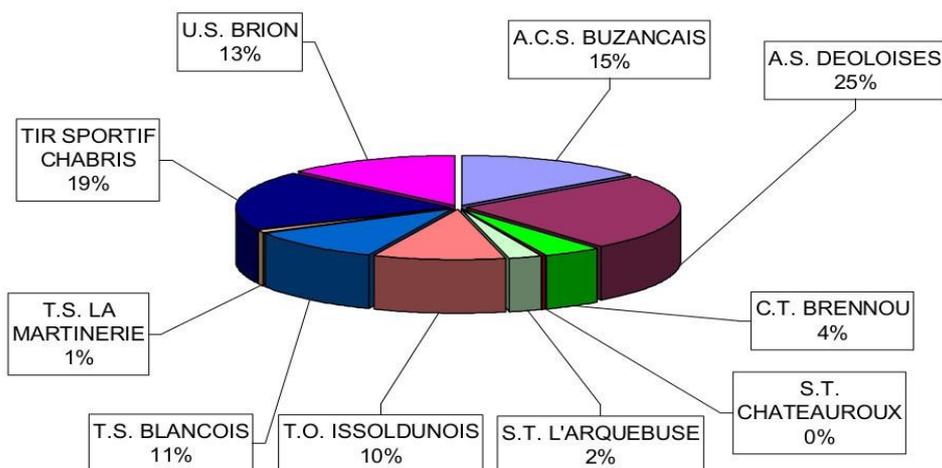
Durant la dernière saison sportive nous constatons que 11 clubs sur les 13 sociétés de tir de l'Indre ont envoyé au moins 1 tireur sur un championnat Départemental. 33 disciplines ont été tirées pour un total de 335 tirs.

Lors des championnats régionaux, 10 clubs de l'Indre ont participé pour 255 tirs.

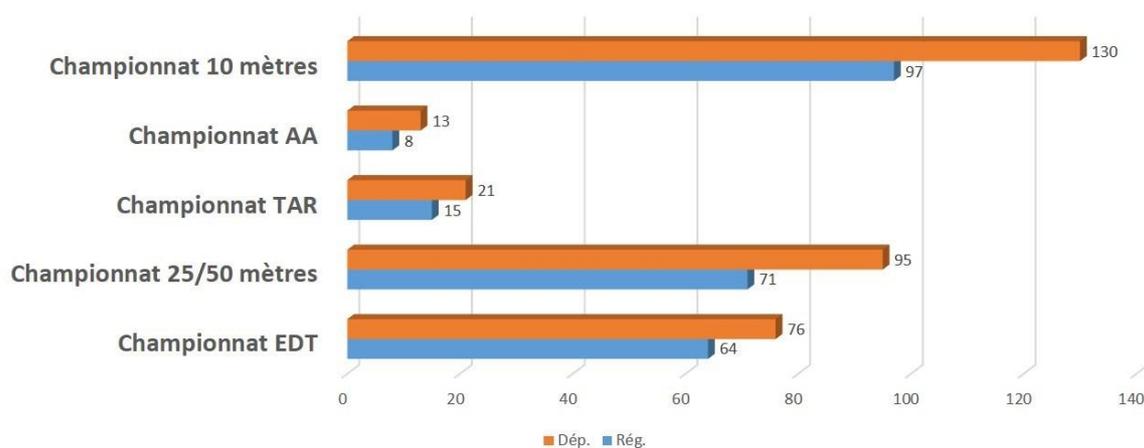
Graphique 4 : Participation des clubs aux championnats Départementaux



Graphique 5 : Participation des clubs aux championnats Régionaux



Graphique 6 : Nombre total d'engagements par championnats saison 2016/2017



Une nouvelle fois, il est à noter que les championnats TAR et Armes Anciennes ont vu leurs nombres de compétiteurs diminués cette année. Quatre clubs présents pour le Championnat Armes Anciennes et pour le Tir aux Armes Règlementaires, il serait dommage qu'à très court terme, ces compétitions puissent disparaître de notre calendrier sportif....

Au niveau des résultats, la dernière saison sportive sur les différents championnats régionaux et championnats France en individuel ou par équipe, les tireurs de l'Indre ont rapporté :

| REGIONAL | OR | ARGENT | BRONZE |
|------------|----|--------|--------|
| Individuel | 46 | 29 | 20 |
| Par équipe | 8 | 9 | 0 |

| FRANCE | OR | ARGENT | BRONZE |
|-------------------|-----------|---------------|---------------|
| Individuel | 1 | 4 | 3 |
| Par équipe | 0 | 0 | 0 |

Palmarès Championnats de France :

- Médaille de Bronze : REGNIER Mélanie - T.S Chabris
Arbalète Field IR 900- D1
- Médaille d'Argent : FAUCHON Estelle - A.C.S. Buzançais
Pistolet 3/7 EDT - MF
- Médaille d'Argent : FAUCHON Florine - A.C.S. Buzançais
Pistolet 10 mètres EDT- PF
- Médaille de Bronze : TRUFFIER Thomas - C.T. Brennou
Pistolet 10 mètres EDT- PG
- Médaille d'Argent : GAUDEMER Axel – A.S. Déoloises
Pistolet 10 mètres EDT - BG
- Médaille de Bronze : PELLETIER Camille - U.S. Brion
Carabine 10 mètres EDT - PG
- Médaille d'Argent : SALLE Lucas - A.C.S. Buzançais
Pistolet Standard 25 mètres - CG
- Médaille d'or : BEAUVAIS Aymeric – T.S. Chabris
Pistolet 50 mètres - JG

Les tireurs de l'Indre ont également tiré cette année le Championnat de France des Clubs. En voici le palmarès :

| REGIONAL | OR | ARGENT | BRONZE |
|-----------------|-----------|---------------|---------------|
| EDT | 1 | 1 | 1 |
| Adultes | 1 | 2 | 2 |

| FRANCE | OR | ARGENT | BRONZE |
|----------------|-----------|---------------|---------------|
| EDT | 1 | 0 | 0 |
| Adultes | 0 | 1 | 0 |

Palmarès Championnats de France des Clubs:

- Médaille d'Or : BOUGUERAB Janna, FAUCHON Florine, GUILLEBAUD Lucille
A.C.S. Buzançais - Pistolet 10 mètres EDT
- Médaille d'Argent : PAULMIER Solène, SAUVAGET Théo, SALLE Lucas, MAQUIN
Anthony, MALLET Mickaël

A.C.S. Buzançais - Pistolet 10 mètres Adultes

Quelques tireurs de l'Indre ont participé aux championnats Internationaux. Trois titres par équipe ont été décrochés cette année :

Palmarès ISCH HANOVRE 2017:

-Médaille d'Argent en équipe : MALLET Laurie
A.C.S. Buzançais - Pistolet 10 mètres - JF

-Médaille d'Argent en équipe : MALLET Laurie
A.C.S. Buzançais - Pistolet 25 mètres - JF

Palmarès 19ème CHAMPIONNAT DU MONDE ARBALETE FIELD - OSIJEK:

-Médaille de Bronze en équipe : REGNIER Mélanie - T.S Chabris
Arbalète Field IR 900- D1

Soit 130 titres sur la saison sportive.

Ces résultats sont très encourageants surtout en Ecole de tir (Palmarès disponible sur le site du Comité) et il sera joint au compte rendu de l'Assemblée Générale.

Le président rappelle qu'il serait judicieux que les clubs fournissent les résultats de leurs tireurs au niveau international pour l'élaboration du palmarès de fin de saison.

8- Date et lieu de l'Assemblée Générale 2018

Il est proposé aux membres de l'assemblée le lieu de la prochaine Assemblée Générale du Comité. Celle-ci sera organisée à la Maison des Sports à Châteauroux comme cette année. A l'issue de l'Assemblée Générale, il sera remis les récompenses 2017/2018.

La date retenue est le Samedi 27 octobre 2017. La proposition est validée.

9-Vérificateurs aux comptes pour l'Assemblée Générale 2018

Bernard DURANTET, demande deux volontaires parmi l'assistance pour être vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de l'an prochain.

Se proposent Pascal GARRIVET et Arnaud ARGOULT. Ces deux candidatures sont actées et validées par l'Assemblée Générale.

10-Organisation du Championnat Départemental 10 mètres

Le Championnat Départemental 10 mètres aura lieu les 11 et 12 Novembre 2017 au stand de tir de Chabris.

Les engagements sont clos. Les séries du samedi et dimanche sont complètes.

Votre règlement doit nous parvenir avant la compétition. Dans le cas contraire, les compétiteurs ne pourront pas concourir. Engagement : 10.00 € par discipline.

Rappel : L'heure d'appel des tireurs sur le pas de tir est 15 min avant le temps de préparation et essais.

Afin d'éviter toute confusion, un nota de couleur rouge sera indiqué sur le plan de tir des compétitions départementales.

11 Questions diverses

- Michel DOISEAU pose la question suivante : « ***Un club peut-il engager plusieurs équipes afin de faire tirer un maximum d'enfants au niveau départemental des C.D.F. des clubs E.D.T?*** »

Cela peut être possible en fonction du nombre d'équipes engagées. En revanche, une équipe seule pourra représenter le club au niveau régional.

- « ***Il paraît que tirer en Jean est interdit sur les compétitions ?*** » Au niveau des échelons départementaux, régionaux et nationaux :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes. Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF : le port du jean bleu ou denim est interdit à tous les niveaux de la gestion sportive (y compris les étapes du circuit national ISSF). Concernant particulièrement les règles vestimentaires du pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenues sportives rappelant si possible l'appartenance à leur Club.

Durant les compétitions les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles.

Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF : Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées. Les

commissions sportives proposeront pour la saison 2018/2019 des « dress-code » spécifiques.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

(Sources : *Gestion sportive 2017/2018 - Article : A.1.2. Code vestimentaire*)

- Question de Jean Yves MAGNERON: « **Quoi de neuf au niveau des règlements sportifs pour la saison 2017/2018 ?** » **Les principales modifications sont :**

- Officialisation de la possibilité d'utiliser des cibles basculantes en armes anciennes (ce qui est déjà fait en région Centre Val de Loire).
- TAR : nouvelle dénomination de l'épreuve Vitesse Militaire (VM) en Vitesse Réglementaire.
- Test lors des CDF de 2 épreuves en TAR en FSA vitesse en 2 fois 20 coups en position couché et en fusil à répétition manuelle assis sur table en S3. Cette épreuve pourrait à terme être également pratiquée par les tireurs PARA-Tir.
- Non prise en compte lors de nos championnats de la nouvelle épreuve internationale « petit calibre visée ouverte » en silhouettes métalliques.
- A partir de 2019, les CDF Ecole de Tir se tireront lors d'un grand week-end de mai afin de ne plus avoir des problèmes de grosses chaleurs début juillet ainsi que pour limiter le tarif des réservations des chambres.
- Dès 2018, les enfants tireront leurs CDF EDT sur cibles électroniques y compris lors de l'épreuve 3/7.
- Rappel de la délégation faite à la FFTir pour gérer l'activité des personnes en situation de handicap que nous devons donc intégrer dans nos championnats.

Une formation est prévue pour les arbitres, les REL et RCL ainsi que des entraîneurs aux matériels et épreuves spécifiques pour pouvoir tirer en même temps que les valides, les tireurs PARA-Tir doivent présenter une attestation de classification établie par le médecin spécialisé Michel WEILL. Il est à noter que ceux qui seront classés en Open ne pourront participer aux épreuves que nous organisons.

- Nouvelles compétitions mixtes ISSF (carabine et pistolet) en cours de validation. Nous ne serons pas concernés lors de nos championnats régionaux. Mise en œuvre FFTir lors des prochaines sélections nationales 10M.
- Il est interdit de coller des bandes inamovibles sur le sol ou tracer des traits sur le sol avec un marqueur permanent (Règles techniques générales I.S.S.F article 6.11.8). **Pour les EDT, les marquages au sol, quels qu'ils soient, ne sont plus autorisés.** (Règles EDT : 1.1.10 MARQUAGES AU SOL).
- Disparition des finales pistolets 50M et carabine 50M - 60 balles couché puisque ces épreuves ont disparu du programme olympique.
- Interdiction de tout jean y compris bleu dans les disciplines ISSF.

(Sources : *Compte rendu réunion de ligue Gestion sportive en date du 24/09/2017*)

- Autre question de Jean Yves MAGNERON: « **Lors des Régionaux au CNTS en 2018, la restauration sur place est-elle prévue pour les tireurs, car il n'y a pas grand-chose aux alentours ?** »

Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet, c'est la Ligue de Tir qui gère cette compétition.

- Eric GUIGNARD pose la question suivante : « **Pourquoi depuis 2 années de suite, il ne figure aucun récipiendaire de l'Indre aux mérites fédéraux ?** »

Le président propose des personnes tous les ans. Une réponse lui a été faite par la Ligue, disant qu'il s'agissait d'un oubli.

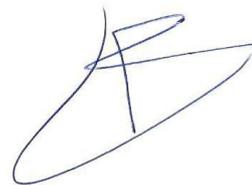
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

Le Président



Bernard DURANTET

Le Secrétaire Adjoint



Guillaume FORESTIER